République Française

Mairie de HEUDICOURT Compte-rendu et délibérations de la séance du 12 avril 2023

<u>Conseillers présents</u>: MM LEPLAT Michel, DUFOUR Stéphanie, DELACROIX Hugues, AERNOUTS Didier, BUTEZ Benoit, DELAPLACE Jean-Pierre, SAVARY Michèle, TURSKI Carole

Conseillers excusés : DELACROIX Angéline (Pouvoir à DELACROIX Hugues)

Conseillers absents: BAUCHARD Christelle, BAUCHARD Nathalie, HARLE Xavier, VROLAND Romain

Monsieur Leplat demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour

Droit de chasse sur les terrains de la commune

La demande est approuvée à l'unanimité par les conseillers.

Compte rendu de la séance précédente approuvé à l'unanimité

Stéphanie DUFOUR est désignée secrétaire de séance

Décision N° 1/23 du maire portant sur l'acceptation d'une indemnité de sinistre.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite aux dommages sur la borne incendie sis rue de la chaussée, l'assurance a versé le solde des indemnités dues s'élevant à un montant de 444€. Suite aux bris de glace sur le local des jeunes et sur le tracteur communal, l'assurance à versé le solde des indemnités dues s'élevant à un montant de 105,38€ et 660,84€.

❖ <u>Délégation au maire pour droit de préemption urbain</u> *Délibération n°1/2023*

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation pour droit de préemption urbain.

Remplacement démission au CCAS

Suite à la démission au sein du CCAS de Mme Aurélie JONVEAUX pour raisons professionnelles, il convient de la remplacer. Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a arrêté la nomination de M. Jean-Yves DENGLEHEM.

Dénomination de voie : adressage cimetière

Suite à la réalisation de l'adressage sur la commune, il convient de nommer la petite rue menant de la rue de la ville au cimetière. Il est proposé de lui donner le nom de « Rue du Cimetière ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la dénomination de voie.

★ Assainissement : Renouvellement de la convention AMEVA 2023-2025 Délibération n°2/2023

Monsieur le maire informe qu'il convient de renouveler la convention AMEVA pour l'année 2023-2025. Le tarif pour l'année 2023 reste inchangé, à savoir 1 045€ par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve <u>à l'unanimité</u> la reconduction de la convention AMEVA.

❖ Assainissement : demande d'admission en non-valeur

Nous avons reçu une demande pour effacer une dette assainissement. Suite à la recevabilité du dossier de surendettement à la Banque de France, le comptable public nous informe que nous ne devons rien faire. Ce point à l'ordre du jour n'est pas voté.

Budget Annexe Assainissement : Compte de gestion, compte administratif

Délibération n°3/20 compte de gestion budget annexe assainissement

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

Délibération n°4/20 approbation du compte administratif budget annexe assainissement

Sous la présidence de Mme DUFOUR Stéphanie, 1ère Adjointe, le conseil municipal examine le compte administratif 2022 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	78 797,83€			30 586,08€
Opérations de l'exercice	108 775,55€	108 709,54€	89 914,06€	76 222,73€
Totaux	187 573,38€	108 709,54€	89 914,06€	106 808,81€
Résultat de clôture	78 863,84€			16 894,75€

Hors de la présence de M. Leplat, maire, le conseil municipal <u>approuve à l'unanimité</u> le compte administratif 2022.

Délibération n°5/2023 affectation des résultats budget annexe assainissement

Il sera affecté au budget 2023 comme suit :

78 863,84€ au compte 002 (dépense de fonctionnement) 16 896,75€ au compte 001 (recette d'investissement)

❖ Budget Annexe Assainissement : Budget Primitif 2023

Délibération n°6/2023 Budget primitif 2023 annexe assainissement

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget annexe primitif 2023, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	223 540€	223 540€
Investissement	119 620€	119 620€
TOTAL	343 160€	343 160€

Le conseil municipal, <u>approuve à l'unanimité</u>, le budget primitif annexe assainissement pour l'année 2023.

Budget principal : Compte de gestion, compte administratif

Délibération n°7/2023 compte de gestion budget principal

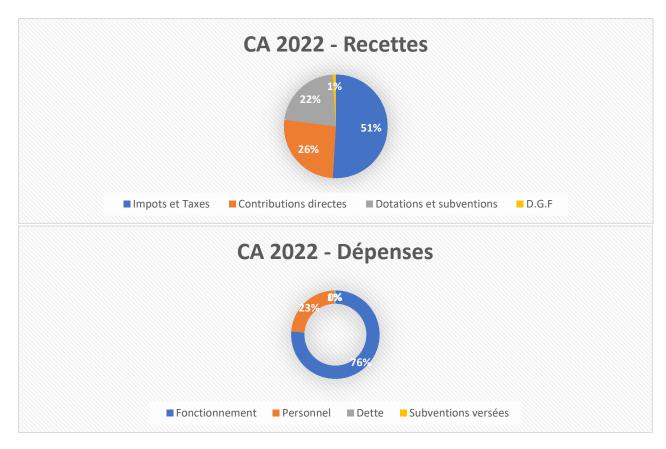
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

Sous la présidence de Mme DUFOUR Stéphanie, 1ère Adjointe, le conseil municipal examine le compte administratif 2022 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	excédent	déficit	excédent
Résultats reportés		148 772,91€		35 957,48€
Opérations de l'exercice	354 520,38€	519 451,63€	62 496,94€	21 533,41€
Totaux	354 520,38€	668 224,54€	62 466,94€	57 490,89€
Résultat de clôture		313 704,16€	5 006,05	

Budget - Graphisme des recettes et des dépenses.

Le fonctionnement comprend toutes les charges courantes de la commune (eau, électricité, entretien des voiries ...)



Hors de la présence de M. Leplat, maire, le conseil municipal <u>approuve à l'unanimité</u> le compte administratif 2022.

Délibération n°8/2023 affectation des résultats budget principal

Il sera affecté au budget 2023 comme suit l'excédent de fonctionnement :

20 707,00€ au compte 1068 (recette d'investissement) 292 997,00€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

❖ Budget principal : Budget Primitif 2023

Délibération n°9/2023 budget primitif 2023 budget principal

Subventions aux associations

AS Heudicourt, à l'unanimité : 500€

Association des anciens combattants, à l'unanimité : 175€

Association communale de chasse, à l'unanimité : 300€ (Monsieur Delaplace ne prenant pas part au

vote)

Association de chasse, 1 contre, 7 pour : 100€

The Road Again, 1 contre, 1 abstention, 6 pour: 70€

Comité d'Animation Locale d'Heudicourt, à l'unanimité : 1 000€

Forains 1 contre, 1 abstention, 6 pour : 230€

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget principal primitif 2023, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	778 120,00€	778 120,00€
Investissement	199 867,00€	199 867,00€
TOTAL	977 987,00€	977 987,00€

Détermination des investissements

Il a été voté, à l'unanimité, les investissements suivants pour l'année 2023 :

- Rideaux et nappe salle des mariages de la mairie
- Passage au LED avec la FDE80 de 4 points lumineux rue de la ville, des spots devant l'église et de trois points lumineux devant la mairie.
- Installation d'un miroir au carrefour rue de Revelon/rue de la Chaussée
- Installation d'un stop rue Récopé/rue Emile Bauchart
- Changement des panneaux « école » rue de la ville qui sont effacés
- Changement des cadrans de l'église avec passage en LED
- Enveloppe espace vert pour création de massif rue de Revelon
- Changement du four de la salle des fêtes, installation d'un nouveau frigo et congélateur (deuxième devis nécessaire)
- Petite terrasse devant le local des associations (en attente de devis)
- Terrassement trottoir face au n° rue de la ville
- Travaux en régie : armoires dans la salle des mariages, isolation escaliers au 6 place de la mairie, fermeture de la porte extérieure sous scène de la salle des fêtes
- Création de deux places handicapées devant la salle des fêtes

Il est également voté à l'unanimité les études et dossiers pour un city stade.

Il sera à réfléchir au cours de l'année 2023 les travaux à envisager pour la maison 1 rue du Clerc.

Il conviendra de faire des dossiers de subventions pour les éclairages LED et église.

❖ Vote des taux de fiscalité directe locale

Délibération n°10/2023

Il convient de voter les taux de fiscalité pour l'année 2023. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à <u>l'unanimité</u>, de maintenir les taux actuels soit :

- Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires : 17,54%

Taxe Foncière Bâti : 35,19%Taxe Foncière Non Bâti : 28,08%.

Droit de chasse sur les terrains de la commune

Délibération n°11/2023

Il est exposé le besoin d'acter le droit de chasse sur des terrains de la commune à la société de chasse d'Heudicourt et ses membres.

Le conseil municipal a voté, <u>à l'unanimité</u>, le droit de chasse des terrains de la commune à la société de chasse communale d'Heudicourt.

Questions diverses

Monsieur Aernouts questionne quant à la location gratuite de la salle des fêtes pour les manifestations du CAL. Monsieur Leplat stipule que comme les autres années, la salle des fêtes est prêtée au Comité d'Animation Locale pour l'ensemble de ses manifestations.

L'ordre du jour étant épuisé, il n'y a pas d'autres questions diverses.

Séance levée à 20H40